



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Charleville-Mézières, le **10 JUIN 2024**

Service eau et risques

Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI

Tel : 03 51 16 51 91

Fax : 03 24 37 51 17

@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Malacquoise » de RENNEVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Malacquoise » sur la commune de RENNEVILLE le dimanche 7 juillet 2024.

Le projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Malacquoise » de RENNEVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Malacquoise » sur la commune de RENNEVILLE le dimanche 7 juillet 2024, a fait l'objet d'une consultation du public du 15 mai 2024 au 5 juin 2024 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.